



Bourses Talents : 5 000 euros par an pour les élèves des Prépas Talents

Les Bourses Talents sont revalorisées de 1 000 euros dès la rentrée scolaire 2026. Les élèves inscrits en Prépas et Parcours Talents pour préparer les concours de la fonction publique bénéficieront désormais d'une bourse de 5 000 euros par an, contre 4 000 euros auparavant. Plus de 1 600 étudiants bénéficieront de cette aide financière dans le cadre de la campagne 2026-2027.

Le [décret n°2026-847 du 7 septembre 2026](#) et l'[arrêté](#), qui fixent notamment le montant revalorisé des bourses, ont été publiés au Journal officiel mardi 8 septembre. Ils officialisent cette revalorisation annoncée par le Président de la République le 6 février dernier, à l'occasion des 5 ans du Plan Talents du service public.

Parmi les autres mesures annoncées lors du 5ème anniversaire de ce dispositif exemplaire en faveur de l'égalité des chances et qui verront prochainement le jour :

- 10 Cordées du service public supplémentaires, soit 50 établissements encordés au total, dont 30 dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville et des territoires ruraux ;
- le renforcement du tutorat pour accompagner les élèves vers la réussite.

◇ [Plus d'informations](#)

◇ [Revoir la vidéo « Le plan Talents du service public fête ses 5 ans »](#)

Comment ça marche ?

L'[arrêté du 7 septembre 2026](#) fixe les modalités de gestion et de versement des bourses Talents par les services concernés.

L'aide financière est versée en deux fois aux bénéficiaires par les services compétents des préfectures de région. Un premier versement de 2 500 euros intervient sur présentation, par chaque Prépa Talents ou le Parcours Talents concerné, de la liste des élèves inscrits en leur sein. Cette transmission doit être réalisée au plus tard dans le mois suivant le début de la formation. Un second versement de 2 500 euros intervient à partir du mois de mars de l'année suivant le premier versement, sur présentation au préfet de région de plusieurs justificatifs :

- une attestation d'assiduité aux enseignements dispensés au sein de la Prépa et de présentation aux examens. Ces éléments sont attestés par la Prépa Talents ou le Parcours Talents qui les transmet au préfet de région ;
- une attestation de présence ou le relevé de notes aux épreuves pour au moins un des concours préparés dans le cadre de la Prépa Talents ou du Parcours Talents. Dans le cas où les épreuves du concours visé par le bénéficiaire ont lieu postérieurement à la date fixée par le préfet de région pour la transmission des justificatifs, le bénéficiaire transmet une attestation d'inscription à ce concours ou, si les inscriptions à ce concours ne sont pas encore ouvertes à cette même date, une attestation sur l'honneur de s'y inscrire. Dans ces deux derniers cas, le bénéficiaire transmet au préfet de région une attestation de présence au

concours concerné dès que ce dernier a eu lieu.

À défaut de transmission des justificatifs, le second versement de la bourse Talents est suspendu.

Les Prépas Talents, le meilleur atout des jeunes pour réussir les concours

Les Prépas et Parcours Talents proposent des formations gratuites et diplômantes qui permettent aux élèves de se préparer à plus de 50 concours au sein des trois versants de la fonction publique (État, territoriale, hospitalière). Elles s'adressent aux étudiants boursiers, demandeurs d'emploi, habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville, des zones rurales et des collectivités d'outre-mer. Ces formations sont proposées par des écoles de service public, des universités, des instituts d'études politiques et des [CPAG](#) et [IPAG](#).

Outre la formation, l'accompagnement personnalisé et la bourse, les élèves bénéficient également d'un soutien pour le logement et la restauration, et de la possibilité d'effectuer un stage en immersion au sein d'une administration.

Depuis la création du Plan Talents du service public en 2021 :

- 102 Prépas Talents créées dans toute la France ;
- + de 7 000 élèves formés ;
- près d'1/3 des élèves réussit un concours à l'issue d'une Prépa Talents ;
- + de 85% des élèves satisfaits du dispositif.

Les [inscriptions](#) sont encore ouvertes dans plusieurs Prépas Talents.

◇ [En savoir plus](#)

◇ [Trouver une Prépa Talents près de chez soi](#)

◇ [D'anciens élèves témoignent de leur expérience en Prépas Talents](#)

Et si vous accompagniez les talents de demain ?

Vous êtes fonctionnaire et souhaitez aider les candidats aux concours de la fonction publique ? Devenez tuteur/tutrice d'un élève de Prépas Talents !

Les tuteurs ont un rôle essentiel auprès des élèves, en les accompagnant tout au long de leur année de préparation : conseils, écoute, encouragements, partage d'expérience.

Qui peut candidater ?

- Les fonctionnaires titulaires ayant passé un ou plusieurs concours de la fonction publique ;
- les fonctionnaires stagiaires en scolarité au sein d'une école de service public.

Chaque tuteur ou tutrice bénéficiera d'une formation en ligne développée par l'IRA de Lille et disponible sur la plateforme Mentor.

◇ [Rejoindre le dispositif](#)

◇ [Plus d'informations](#)

La lettre « Flash RH » est éditée par la Direction générale de l'administration et de la fonction publique.

Conception et réalisation : Aphania. Routage : logiciel Sympa.

Directeur de la publication : Boris MELMOUX-EUDE

Rédactrice en chef : Leïla SIVIGNON